

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2015**

Présents : MM. Paul CHEVALLIER (pouvoir de Bernard RAVIER), Pierre HUART, Mme Jacqueline MENARD, M. Michel HUE, Mmes Rosemary BISON, Sylvie FILLIOL, MM. Mickaël FILLIOL, Olivier DE SIMONE, Anthony BERNARD, Philippe LEPIGRE.

Absent : M. Bernard RAVIER (procuration à Paul CHEVALLIER).

Secrétaire de séance : M. Anthony BERNARD.

M. le Maire ouvre la séance à 21 H 00.

Il demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Augmentation du nombre d'heures de travail d'un agent communal.

Après accord unanime, il aborde l'ordre du jour :

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 DECEMBRE 2014

Il est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Afin de faire bénéficier le nouveau responsable de la base de loisirs des Glières des primes dont il disposait dans sa collectivité d'origine, il est nécessaire de modifier la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les modalités d'attribution du régime indemnitaire en vue d'allouer l'I.A.T. (indemnité d'administration et de technicité) et l'I.E.M.P. (indemnité d'exercice des missions de Préfecture) aux éducateurs des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe jusqu'au 5^{ème} échelon.

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT EN FORET

Dans le cadre de la construction du télésiège des Arcellins II, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de défrichement en forêt communale. La Commission « forêt » se réunira prochainement pour déterminer l'emprise nécessaire.

DEMANDE D'AUTORISATION DE SURVOL D'UN CHEMIN COMMUNAL DANS LE LOTISSEMENT DU MOLLARET

M. et Mme ABELOOS ont acquis le lot n° 23. Ils souhaitent obtenir une autorisation de débord de toiture sur le chemin piétonnier communal, tel que l'autorisent les articles 6,7 et 9 du règlement du lotissement (tolérance de 1 m admise).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le survol sollicité.

AFFAIRE PLANCHAMP

M. le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue à l'ASADAC avec l'avocat de la Commune en charge de cette affaire. Les propositions faites à l'issue de la rencontre avec M. THIRODE, tendant à clôturer l'opération et achever les travaux de voirie de la zone, ont été étudiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à toutes décisions dans l'attente du rendu de l'avocat.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL

La délibération prise lors de la réunion du 29 décembre 2014 n'est pas valide car la modification du temps de travail d'un agent titulaire nécessite préalablement l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Ce dernier a émis un avis favorable le 22 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'augmentation du nombre d'heures de travail hebdomadaire de Mme FILLIOL Catherine (de 17 H 30 à 24 H 00) à compter du 1^{er} février 2015. Il est noté que la mission d'accompagnement des élèves est étendue au jeudi.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle le gardiennage estival de l'église et de la chapelle St Sébastien en partenariat avec la Fondation FACIM, qui contribue à hauteur de 800 €.

. M. le Maire rend compte des différentes réunions :

- Commission de sécurité à CHAMBERY
- Marché hebdomadaire : des troubles sur la voie publique se sont produits. Le montant du droit de place sera révisé pour la saison d'été prochaine.
- Association foncière pastorale : une réunion avec les propriétaires de terrains aura lieu le 17 avril 2015.
- Plan local d'urbanisme : suite à la réunion publique, la procédure se poursuit.
- Cabinet médical : un avenant au bail de location notarié sera rédigé pour prendre en compte l'agrandissement des surfaces louées et l'identité des médecins associés.

La séance est levée à 22 H 50.

Le Maire,
Paul CHEVALLIER